

Signature d'une convention et d'un protocole de partenariat pour la promotion de la culture des droits humains

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 27-04-2010 21:52:35

Une convention de partenariat et un protocole de coopération portant sur la formation dans le domaine des droits de l'Homme et la promotion de la culture des droits humains, ont été signés lundi à Rabat.

Signé par le président du Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH), M. Ahmed Herzenni, le ministre de l'Emploi et de la formation professionnelle, M. Jamal Rhmani, le représentant résidant de la Fondation Friedrich Ebert, M. Ulrich Storck, et le directeur de l'Institut de formation des agents du développement, M. Kamal Lahbib, le protocole de partenariat et de coopération vise à créer une dynamique de formation et de réflexion sur des thèmes relatifs à la promotion des droits humains à travers la mise en place de forums de dialogue et d'échange d'expertises.

Il vise également la mobilisation des efforts et des moyens matériels et financiers en vue de garantir le succès du programme de la formation et le renforcement des capacités des cadres du ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle.

S'agissant de la convention de partenariat, elle a été signée par le président du CCDH et le directeur de l'Institut de formation des agents du développement.

La convention s'inscrit dans le cadre de la réforme judiciaire à travers l'organisation de sessions de formation en faveur des professionnels de la justice au Maroc et des cadres du mouvement associatif concernés.

Elle vise, à travers des actions d'animation, de mobilisation et de formation, à contribuer au développement d'un partenariat entre le mouvement associatif, les acteurs institutionnels et les professionnels de la justice au Maroc, en vue de promouvoir les droits de l'Homme, la transparence et l'intégrité dans ce domaine, et mettre en œuvre les conventions internationales y afférentes.

Outre la participation à la création d'espaces de réflexions collectives et d'un dialogue constructif sur le renforcement de l'indépendance de la justice et sur la refonte du système judiciaire, cette convention a également pour objectifs la consolidation des capacités, l'échange des expertises entre le corps de la justice et les acteurs associatifs sur le plan local et national.

S'exprimant à cette occasion, M. Rhmani a souligné l'adhésion de son département aux efforts visant la promotion de la culture des droits de l'Homme et la réparation collective, à travers la mise en place de programmes de formation en la matière.

De son côté, M. Herzenni a affirmé que la question de la réparation collective et la consécration de la culture des droits humains ne peut être traitée par une seule institution, soulignant à cet égard la nécessité de conjuguer les efforts de l'ensemble des acteurs concernés.

La convention signée s'inscrit dans le cadre d'un programme lancé depuis un an et visant notamment la formation des cadres du ministère de la Justice, a indiqué pour sa part le directeur de l'Institut de formation des agents du développement.

Par la même occasion, il a été procédé au lancement du programme de formation sur la gestion des projets et les techniques de marketing, destiné aux membres des coordinations locales du programme de réparation communautaire et aux cadres du CCDH.

Ce programme de formation, qui s'inscrit dans le cadre du plan d'action 2010 de la convention de partenariat signée entre le CCDH et le département de l'emploi, sera organisé sur trois sessions. La première session (avril 2010) a trait à la gestion, la deuxième sera axée sur la gestion des projets (mai 2010) et la dernière se penchera sur les techniques de marketing (juin 2010).

MAPF